

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°26-2022-165

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2022

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Nyons

26-2022-10-24-00004 - Arrêté préfectoral fixant l'ensemble des candidatures pour la commune de Lemps en vue du second tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire le 30 octobre 2022 (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-10-24-00004

Arrêté préfectoral fixant l'ensemble des candidatures pour la commune de Lemps en vue du second tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire le 30 octobre 2022



Sous-Préfecture de Nyons

Pôle Collectivités Locales

Elections

ARRETE PREFECTORAL N° EN DATE DU 24 OCTOBRE 2022
FIXANT L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES POUR LA COMMUNE DE LEMPS
EN VUE DU SECOND TOUR DE SCRUTIN DE L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLEMENTAIRE LE 30 OCTOBRE 2022

La Préfète de la Drôme, Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral;

VU le code général des collectivités locales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-12-06-00003 en date du 6 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Philippe NUCHO, sous-préfet de l'arrondissement de Nyons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2022-09-06-00001 en date du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Corinne Quèbre, sous-préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2022-10-07-00002 en date du 7 octobre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Lemps en vue de l'élection de deux conseillers municipaux les 23 et 30 octobre 2022 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons ;

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Les candidatures pour le second tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire des conseillers municipaux de la commune de Lemps sont fixées dans l'annexe en pièce jointe du présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons et le maire de Lemps sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Drôme, publié et affiché dans la commune de Lemps.

Fait à Nyons, le 24 octobre 2022

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons,
et par délégation,
La Sous-Préfète de l'arrondissement de Die,

Signé

Corinne Quèbre

Avenue de Venterol – BP 100 26220 NYONS Cédex 01 Tél : 04 26 52 65 40

Mél : sp-nyons@drome.gouv.fr www.drome.gouv.fr

ANNEXE

Liste des candidats inscrits au 2nd tour (30 octobre 2022) à l'occasion de l'élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Lemps

nombre de candidat à l'élection municipale partielle complémentaire : à élire 1

NOM	Prénom	Nationalité
ARNOUX	Serge	Française
DEYDIER	Eric	Française
HERMANT	Nadia	Belge